

Introduction générale

Par la loi du 27 juillet 1872, l'Assemblée nationale adopte le principe du service militaire obligatoire dont les conséquences pratiques allaient durablement affecter la société française jusqu'à la fin du ^{xx}^e siècle. Il est alors entendu, quelques mois après la défaite et les déchirements de la Commune, que celui-ci devait à la fois restaurer la puissance militaire par l'accroissement des effectifs et régénérer la Nation par le sens du devoir réclamé aux citoyens. Par quelques mots restés célèbres, Léon Gambetta avait résumé ce double objectif en l'attachant aux visées démocratiques du mouvement républicain :

« En un mot rentrons dans la vérité, et que, pour tout le monde, il soit bien entendu que lorsqu'en France un citoyen est né, il est né un soldat ; et que quiconque se dérobe à ce double devoir d'instruction civile et militaire, soit impitoyablement privé de ses droits de citoyen et d'électeur. Faisons entrer dans l'âme des générations actuelles et de celles qui vont naître la pensée que quiconque, dans une société démocratique, n'est pas apte à prendre sa part de ses douleurs et de ses épreuves, n'est pas digne de prendre part à son gouvernement¹. »

Cette triple exigence militaire, éducative et démocratique devait marquer, sous une forme ou une autre, les discours successivement tenus par les régimes républicains pour justifier le bien-fondé du service militaire obligatoire. Point de convergence de ces discours, la figure du citoyen-soldat résume cet idéal de la citoyenneté républicaine exalté par Léon Gambetta. Incarné par le soldat de l'an II parti se battre pour défendre la République, cet idéal politique définit une obéissance militaire librement consentie par un citoyen conscient que ses droits politiques dépendent de ses devoirs militaires². Il constitue à lui seul une grande page du roman national français, celle d'un « contrat » passé entre l'armée et les citoyens dont la Première Guerre mondiale aurait éprouvé la solidité dans l'Union sacrée.

1. *Discours de M. Gambetta prononcé à Bordeaux, le 26 juin 1871*, Paris, E. Lachaud, 1871, p. 12-13.
2. CRÉPIN Annie, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire de la guerre de Sept Ans à Verdun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 33-49 ; FOREST Alan, « L'armée de l'an II : la levée en masse et la création d'un mythe républicain », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 335, janvier-mars 2004, p. 111-130.

Au même titre que les hussards noirs de la République, les casernes de la Belle Époque auraient ainsi contribué à faire émerger le citoyen-soldat de l'imaginaire républicain.

On eût certainement étonné les contemporains en récitant, à la lettre, cette page du roman national, reprise aujourd'hui par certains esprits nostalgiques du service militaire obligatoire. Car entre 1872 et 1914, l'agitation politique, de la crise boulangiste à l'Affaire Dreyfus, la participation des militaires à l'encadrement des grèves et la diffusion d'un discours antimilitariste constituaient des indices suffisants pour considérer avec un peu de distance l'image lénifiante du citoyen-soldat. Encore ces points de friction ne constituaient-ils que la partie la plus visible d'oppositions structurantes entre l'armée et la société française au XIX^e siècle.

Car l'armée française n'est pas réinventée en 1872 à l'aune des nouvelles missions du service militaire obligatoire. Elle porte avec elle ses traditions, une organisation hiérarchique rigide et certaines habitudes de commandement qu'elle doit à une lente maturation commencée sous les monarchies censitaires, fondée sur l'obéissance absolue, le strict respect du règlement et un recrutement défini par le tirage au sort et le remplacement. Cette armée semi-professionnelle, conçue depuis le milieu du siècle comme un instrument de conservation de l'ordre social, recrutant ces soldats parmi les couches les moins favorisées de la population, doit accueillir à partir de 1872 des effectifs nombreux, venus d'horizons sociaux plus larges et instruits, à partir des années 1880, sous le régime de l'école républicaine. Ce simple rappel permet de mesurer le défi que représentait pour les cadres militaires l'organisation d'une armée de conscription et la transition inévitablement douloureuse imposée par cette nouvelle mission.

Le consentement des Français à l'obligation militaire n'allait pas non plus de soi en raison de l'hostilité récurrente à la conscription au XIX^e siècle. Seuls le tirage au sort et le remplacement, laissant une chance d'échapper à la conscription par le hasard ou par l'argent, avaient réussi à créer une forme de consensus autour de cette contrainte. Lorsqu'en 1868, inquiet des victoires prussiennes, le régime impérial entend développer les effectifs militaires et mettre en cause le remplacement, les oppositions sont suffisamment vives pour faire échouer ce projet de réforme³. Si l'on ajoute à cette « longue désaffection⁴ », l'opposition de certains chefs militaires au régime républicain, on comprend que le mariage de l'armée et de la nation ne pouvait être ni tout à fait heureux, ni totalement consenti, aussi bien de la part des Français que des cadres militaires confrontés à la transformation de leur institution.

3. Sur l'échec de la loi Niel, voir CASEVITZ Jean, *Une loi manquée : la loi Niel (1866-1868). L'armée française à la veille de la guerre de 1870*, Paris, Librairie Cardot, s. d., 140 p.

4. ROYNETTE Odile, *Bons pour le service. L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, p. 28-71.

Déconstruire le mythe du citoyen-soldat

La représentation d'un mariage heureux entre les citoyens, l'armée et la République n'est pas celle des historiens. Raoul Girardet a ouvert la voie en étudiant la « crise de conscience » d'une armée confrontée à partir des années 1880 à la défiance de la société française et à l'opposition politique du personnel républicain⁵. De fait, une part majeure des recherches menées sur l'armée française à la fin du XIX^e siècle relève d'une histoire politique de l'institution militaire, attentive à la dialectique des rapports entre l'armée et le régime républicain⁶. Longtemps, cette histoire a été dominée par l'affaire Dreyfus dont les répercussions furent profondes sur l'institution militaire⁷. Riche d'enseignement, l'affaire Dreyfus ne saurait pourtant résumer les relations entre l'armée et la République⁸. Des travaux récents consacrés à l'organisation militaire sous la République conservatrice et aux rapports entre le personnel politique, l'armée et l'Église ont montré tout l'intérêt d'une histoire de l'armée qui ne soit pas uniquement le portrait à charge d'une entité « réactionnaire » opposée aux avancées républicaines⁹.

Les recherches portant sur la conscription et les débats politiques entourant le recrutement doivent beaucoup aux études menées sur le temps long, des levées de l'an II à l'imposition de l'obligation militaire sous la Troisième République¹⁰. Le rapport des Français à la conscription a donné lieu à des recherches fécondes permettant de mieux cerner les transactions élaborées, cette fois, entre la population civile et l'armée à la

5. GIRARDET Raoul, *La société militaire dans la France contemporaine (1815-1939)*, Paris, Plon, 1953.

6. Voir FORCADE Olivier, « L'histoire politique des armées et des militaires dans la France républicaine (1871-1996) : essai d'historiographie », *Jean Jaurès, cahiers trimestriels*, n° 142 (octobre-décembre 1996), ainsi que les contributions réunies dans FORCADE Olivier, DUHAMEL Olivier et VIAL Philippe (dir.), *Militaires en République 1870-1962. Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, actes du colloque international des 4-6 avril 1996, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

7. Voir BECKER Jean-Jacques, « Histoire et armée. L'apport de l'Affaire Dreyfus », *Jean Jaurès, cahiers trimestriels*, n° 137 (juillet-septembre 1995), p. 35-41.

8. RALSTON David, *The Army of the Republic. The Place of the Military in the Political Evolution of France, 1871-1914*, Cambridge, M.I.T. Press, 1967 ; PORCH Douglas, *The March to the Marne. The French Army 1871-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981 ; MITCHELL Allan, *Victors and Vanquished. The German Influence on Army and Church in France after 1870*, Chapell Hill/Londres, University of North Carolina Press, 1984. Plus récemment, André Bach a mis à jour les divisions politiques et idéologiques parmi les élites militaires, offrant un contre-point utile à une historiographie davantage sensible à la gestion républicaine de l'affaire Dreyfus. BACH André, *L'armée de Dreyfus. Une histoire politique de l'armée française de Charles X à « l'affaire »*, Paris, Taillandier, 2004.

9. CHANET Jean-François, *Vers l'armée nouvelle. République conservatrice et réforme militaire, 1871-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 ; BONIFACE Xavier, *L'armée, l'Église et la République (1879-1914)*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2012.

10. CRÉPIN Annie, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté et de la république*, Arras, Artois Presse Université, 1998 ; ead., *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009 ; CATROS Philippe, *Des citoyens et des soldats. Histoire politique de l'obligation militaire en France de la Révolution au début de la III^e République (1789-1872)*, thèse d'histoire, université Rennes 2, 2006. Pour une analyse fouillée des débats sur la forme de l'organisation militaire, voir la thèse magistrale de JAUFFRET Jean-Charles, *Parlement, Gouvernement, Commandement : l'armée de métier sous la III^e République, 1871-1914*, thèse d'État, université Paris I, 1987, Vincennes, SHAT, 1988, 2 vol.

fin du XIX^e siècle. Dans le sillage des grandes monographies régionales, le rapport des populations languedociennes à l'armée a fait l'objet de travaux spécifiques¹¹. De même, l'expérience des conscrits peut être retranscrite par l'étude des représentations de la caserne¹². Odile Roynette a exploré ces représentations dans une thèse consacrée à l'expérience des casernes à la fin du XIX^e siècle, démontrant, contre certaines représentations iréniques, que cette expérience était également celle d'un apprentissage éprouvant et douloureux¹³.

Enfin, si l'attention des historiens s'est longtemps portée vers la biographie des grands chefs militaires ou, de manière plus féconde, vers les structures de formation¹⁴, l'histoire collective des cadres est restée le parent pauvre des travaux consacrés à l'armée française au XIX^e siècle. Rares sont les chercheurs qui ont tenté une approche biographique collective des cadres de l'armée de terre¹⁵. L'étude consacrée par William Serman aux officiers français de 1848 à 1870 constitue, de ce point de vue, une exception¹⁶. L'usage de méthodes quantitatives allié à une véritable analyse sociologique révèle en effet, durant cette période, l'ouverture sociale du corps des officiers français. William Serman montre comment cette démocratisation a produit une forte réaction parmi les officiers sortis des écoles (Saint-Cyr, Polytechnique), soucieux de maintenir leur distinction face aux nouveaux venus. L'évolution sociologique du recrutement, en renforçant l'*ethos* aristocratique de certains officiers, se traduit alors par une attention redoublée aux apparences distinctives aux dépens des compétences techniques et intellectuelles avant 1870. Cette démonstration permet ainsi de sortir d'une histoire strictement institutionnelle pour saisir en profondeur les transformations de l'institution militaire.

Cette approche sensible à la sociologie et aux représentations des acteurs, attentive également à définir les pratiques ordinaires du métier, a connu un

11. ANDREANI Roland, *Armée et nation en Languedoc méditerranéen (1905-1915)*, thèse de 3^e cycle, Montpellier, 1974. Parmi eux, Jules Maurin se distingue par l'étude prosopographique de conscrits, élaborée à partir des registres matricules. MAURIN Jules, *Armée – Guerre – Société. Soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
12. BOZON Michel, *Les conscrits*, Paris, Berger-Levrault, 1981 ; AUVRAY Michel, *L'âge des casernes. Histoire et mythe du service militaire*, Paris, Éditions de l'Aube, 1998.
13. ROYNETTE Odile, *Bons pour le service...*, *op. cit.*, Paris, Belin, 2000.
14. BELHOSTE Bruno, *La formation d'une technocratie. L'École polytechnique et ses élèves de la Révolution au Second Empire*, Paris, Belin, 2003 ; HAMELIN Fabrice, *La spécificité militaire, une construction institutionnelle : le cas de la formation des officiers du Génie au XIX^e et XX^e siècle*, thèse de science politique, IEP Paris, 2000.
15. HEYRIES Hubert, *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries (1848-1871). Approche d'histoire militaire comparée, armée française, armée piémontaise, armée italienne*, Études militaires n° 30, Montpellier, Presses universitaire de Montpellier, 2001 ; STRIETER Terry W., *The Sous-Officers of the French Army 1848-1895*, thèse, University of California, Santa Barbara, 1977.
16. SERMAN William, *Les origines des officiers français, 1848-1870*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979 ; *id.*, *Les officiers français dans la Nation (1848-1870)*, Paris, Aubier, 1982 ; *id.*, *La vie professionnelle des officiers français au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Éditions Christian, 1994. Voir également l'ouvrage plus ancien de CHALMIN Pierre, *L'officier français de 1815 à 1870*, Librairie Marcel Rivière et C^e, Paris, 1957.

renouveau remarquable, aux marges de l'institution militaire, à travers les recherches menées depuis vingt ans sur la gendarmerie¹⁷. Dans le sillage des recherches portant sur l'histoire de la police, les études gendarmiques ont renouvelé les grandes problématiques centrées sur l'étatisation de la société française au XIX^e siècle, le rapport des Français au monopole étatique de la violence légitime et les questionnements importés des travaux de Michel Foucault et de Norbert Elias¹⁸. Le travail d'Arnaud-Dominique Houte intègre ces problématiques dans une histoire incarnée de la gendarmerie, saisie par « le bas » de l'institution à travers une étude des origines sociales, des trajectoires et des représentations que les gendarmes se font de leur métier au XIX^e siècle¹⁹. Cette approche, confrontant les discours à différentes échelles – l'État, la hiérarchie et les gendarmes eux-mêmes – permet de saisir les rapports de forces au sein de l'institution, des revendications corporatistes de la presse professionnelle à l'intégration des gendarmes dans une mission de service public progressivement détachée de l'éthique militaire.

Le corps des sous-officiers : support d'une histoire sociale de l'institution militaire

Les travaux consacrés aux forces de l'ordre offrent un point de départ méthodologique pour entreprendre une histoire sociale de l'armée française entre 1872 et 1914, sensible aux rapports de forces hiérarchiques et aux différences sociales sous l'uniforme. Ces différences sont d'autant plus importantes que l'armée s'ouvre progressivement à l'ensemble masculin d'une classe d'âge, reproduisant entre les murs de la caserne les inégalités sociales, les rapports différenciés au savoir scolaire et la division du travail qui structurent la société française à la fin du XIX^e siècle. L'ambition de cet ouvrage consiste précisément à mesurer et à inventorier les rapports de force sociaux et hiérarchiques sous l'uniforme pour mieux saisir les conditions de l'expérience militaire au-delà des discours prescriptifs exaltant le brassage social des casernes et l'idéal patriotique du citoyen-soldat.

Un tel projet se heurte inévitablement aux particularités d'une institution intégrant non seulement les cadres professionnels mais également l'ensemble des Français d'une classe d'âge. Une histoire sociale des officiers

17. Voir LUC Jean-Noël (dir.), *Gendarmerie et société au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.

18. Voir LIGNEREUX Aurélien, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; CARDONI Fabien, *La garde républicaine d'une République à l'autre, 1848-1871*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; DELEURMOZ Quentin, *Policiers dans la ville. La construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012 ; LOPEZ Laurent, *La guerre des polices n'a pas eu lieu : gendarmes et policiers co-auteurs de la sécurité publique sous la Troisième République (1870-1914)*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2014.

19. HOUTE Arnaud-Dominique, *Le métier de gendarme au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

après 1872 compléterait utilement le travail de William Serman mais ne répondrait qu'en partie aux interrogations portant sur l'ensemble de l'armée. En effet, les sources de l'institution militaire sont produites presque exclusivement par les officiers et ces derniers, par la distance quotidienne qui les sépare de la troupe, offrent un point de vue biaisé sur le monde des casernes. Une approche sociologique de la conscription permettrait sans doute de dépasser cet effet de perspective mais confronte la recherche à un problème d'échelle. Développée à l'échelle nationale, une telle approche serait davantage celle d'un rapport différencié à la conscription à l'image du travail mené par le géographe Philippe Boulanger²⁰ qu'une histoire de l'institution militaire proprement dite. Enfin, la monographie régimentaire, si elle présente de nombreuses vertus, ne permet pas de saisir les transformations sociales à l'échelle de l'institution militaire.

L'enquête s'est donc tournée vers un groupe encore peu étudié, celui des sous-officiers de l'armée de terre, qui offre le double avantage d'un profil social plus marqué que le contingent et d'une position subalterne, contrepoint utile à la vision dominante des officiers dans l'institution militaire. Le corps des sous-officiers de l'armée de terre offre encore l'avantage de son indétermination : ces hommes ne reçoivent pas de formation spécifique en dehors du régiment et leurs parcours restent très hétérogènes.

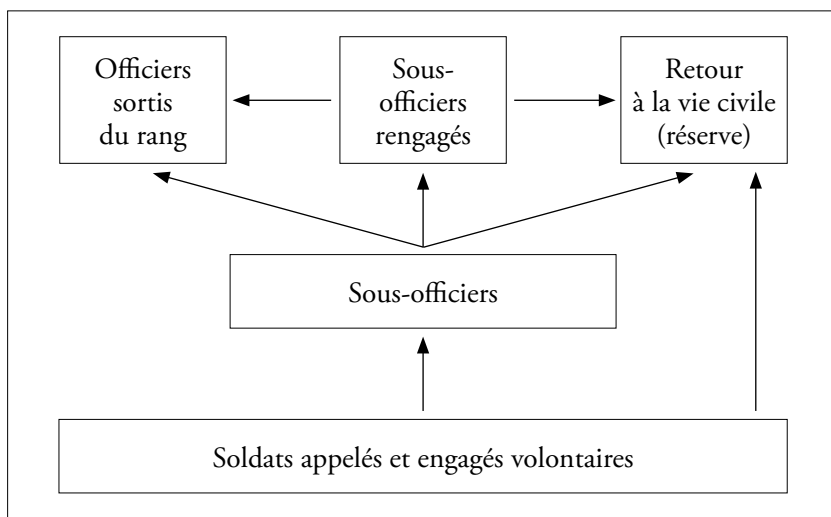


SCHÉMA 1. – Trajectoires dans le rang de l'armée française à la fin du XIX^e siècle.

Avant d'être un corps fermé, défini par un recrutement spécifique, le corps des sous-officiers est un *carrefour* où se croisent les appelés du

20. BOULANGER Philippe, *La France devant la conscription de 1914 à 1922*, Paris, Economica-Institut de stratégie comparée, 2001.

contingent, les engagés volontaires, les sous-officiers rengagés et les futurs officiers sortis du rang. Les soldats nommés caporaux (ou brigadiers) entrent dans le grade de sous-officier lorsqu'ils deviennent sergent/maréchaux des logis ou sergents majors/maréchaux des logis chefs et peuvent accéder ensuite aux fonctions d'adjudants²¹.

Entre 1872 et 1914, une majorité de sous-officiers quitte l'armée active après leur service militaire, au même titre que les appelés du contingent. Certains se rengagent – ils signent un contrat de rengagement pour une durée déterminée – sans effectuer une carrière complète dans l'armée, le seuil des 35 ans étant généralement considéré comme la limite à partir de laquelle ces hommes doivent se reconvertir dans la vie civile²². Enfin, certains sous-officiers deviennent officiers en préparant les concours des écoles de sous-officiers élèves officiers mis en place à partir des années 1880 sur le modèle de Saint-Maixent. Le corps des sous-officiers offre donc une vue d'ensemble sur les trajectoires des militaires du rang, c'est-à-dire l'ensemble des militaires non issus des écoles de Saint-Cyr et de Polytechnique. Elle offre également une vue plongeante sur un monde souvent méconnu des officiers, celui des « cadres inférieurs » et des « petits gradés » – auxquels appartiennent officieusement les caporaux/brigadiers – en lien direct avec les soldats.

La diversité des profils et des trajectoires des sous-officiers autorise différentes lectures de l'expérience militaire en restituant la division du travail et les rapports de force hiérarchiques. Cette approche rend compte des procédures de sélection, du simple caporal au sous-lieutenant, et aborde la question essentielle des biais sociaux par lesquels s'institue la hiérarchie militaire. Mise en lumière par les travaux de Nicolas Mariot portant sur les rapports de classe dans l'armée en guerre, cette question est fondamentale pour cerner le fonctionnement ordinaire des casernes²³. Elle mérite d'autant plus d'être posée que le sous-officier est une figure centrale de la discipline militaire, intermédiaire entre les officiers subalternes et les soldats pour lesquels il incarne l'autorité quotidienne. Cette position permet d'atteindre les mécanismes ordinaires de la discipline et de l'obéissance dans l'armée française en prolongeant, en amont, les interrogations des historiens de la Première Guerre mondiale²⁴. À ce titre, l'étude de Sabina Loriga sur l'armée piémontaise du XVIII^e siècle offre un autre point de départ méthodolo-

21. Le grade de sous-officier succède au grade de caporal. Officiellement, il n'existe pas de grades mais des emplois de sergents, sergents majors et adjudants. Dans l'infanterie et le génie, on emploie les termes de caporaux, sergents et sergents majors ; dans la cavalerie et l'artillerie, ceux de brigadiers, maréchaux des logis et maréchaux des logis chefs.

22. L'article 5 de la loi du 27 juillet 1872 fixe le seuil de 35 ans comme l'âge légal des retraites militaires.

23. MARIOT Nicolas, *Tous unis dans la tranchée? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Seuil, 2013.

24. SAINT-FUSCIEN Emmanuel, *À vos ordres? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, Paris, EHESS, 2011 ; LOEZ André et MARIOT Nicolas (dir.), *Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008.

gique²⁵. Cette recherche s'inscrit dans le sillage des discussions historiographiques ouvertes par la parution en 1975 de *Surveiller et punir*, ouvrage dans lequel Michel Foucault décrivait l'essaimage des techniques disciplinaires inspirées du modèle carcéral²⁶. Sabina Loriga, après les historiens de la prison²⁷, nuance le caractère systématique de la théorie foucauldienne en introduisant le point de vue des acteurs qui participent à l'économie disciplinaire des casernes. La prise en compte des motifs d'attachement à l'institution et des motivations sociales construites sur le parcours antérieur à la vie militaire permet en effet de relativiser le caractère absolu de l'emprise disciplinaire : bien souvent les officiers piémontais sont obligés de fermer les yeux sur certaines incartades pour éviter les désertions et les soldats trouvent dans l'engagement militaire certaines raisons d'adhérer à la logique disciplinaire. La démarche sociologique complète utilement la théorie de Michel Foucault et l'on verra comment l'une et l'autre peuvent se rejoindre dans l'analyse de la discipline militaire.

L'apport de la sociologie militaire : spécificité militaire, banalisation de l'armée et militarisation de la société française

Le concept de spécificité militaire, importé de la sociologie militaire américaine²⁸, s'impose en réaction aux théories de Samuel Huntington, développées dans *The Soldier and the State* paru en 1957²⁹. Le futur promoteur du « choc des civilisations » concevait sous une forme essentialiste les caractéristiques d'un état d'esprit militaire foncièrement porté vers le sacrifice de soi, l'amour des armes et la grandeur nationale. Contre cette représentation, les sociologues ont rappelé que l'armée ne pouvait être réduite à un état d'esprit uniforme et que le concept de spécificité militaire n'avait de valeur qu'en comparaison avec la société civile dans un contexte historique donné. Loin d'être un sanctuaire protégé des désordres du monde, l'armée reste l'émanation d'un ordre social et politique dont elle se distingue moins par une quelconque « nature » que par un degré supplémentaire d'exigence hiérarchique et disciplinaire. Contre les instrumentalisation politiques de cette « spécificité », Laure Bardiès rappelle ainsi que c'est l'organisation collective du combat qui justifie le caractère spécifique des armées en renforçant la centralisation du commandement, la pesanteur hiérarchique

25. LORIGA Sabina, *Soldats. Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2007.

26. FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

27. PERROT Michèle (dir.), *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1980.

28. BOËNE Bernard (dir.), *La spécificité militaire*, actes du colloque de Coëtquidan, Paris, Armand Colin, 1990.

29. HUNTINGTON Samuel P., *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Harvard University Press, 1988 (1957).

et l'exigence disciplinaire, présentes à des degrés divers dans les institutions civiles³⁰.

Cette mise au point permet de dépasser les limites implicites d'une « culture militaire », fondamentalement différente de la société civile, et d'appliquer à l'armée les outils d'analyse développés pour d'autres organisations. La méthode et les concepts de la sociologie des organisations, traditionnellement réinvestis dans l'histoire des entreprises, présentent un intérêt certain pour comprendre la division des tâches, les relations de pouvoir et les marges de manœuvre des subalternes³¹. Dans un ouvrage récent, Yves Cohen a montré l'intérêt de prendre en compte les transferts des théories du commandement, entre le monde militaire et celui des entreprises à partir des années 1890³². La proximité est également grande avec le monde de l'administration car l'armée française est une immense organisation bureaucratique et un modèle à partir duquel sont pensées les organisations étatiques en France au XIX^e siècle³³. Or, les cadres militaires convergent par leur statut et certaines attentes sociales avec ce monde de « fonctionnaires intermédiaires » et de petits employés de la fonction publique pour lesquels des recherches récentes ont montré le poids de la subordination quotidienne et l'influence d'une organisation hiérarchique inspirée du modèle militaire³⁴.

L'armée peut faire l'objet de comparaisons fécondes avec deux autres modèles d'organisations, régulièrement convoqués pour condamner ou justifier le service militaire. Le premier recouvre les espaces clos et les institutions disciplinaires sur le modèle de l'hôpital psychiatrique ou le modèle carcéral, à l'instar de l'étude consacrée par Dominique Kalifa aux bagnes coloniaux de l'armée française³⁵. Le concept d'« institution totale » proposé par Erving Goffman, entendu comme l'emprise totale de l'institution sur les individus et la « mort sociale » des détenus, correspond mal aux casernes républicaines dans lesquelles, on le verra, les soldats ne perdent pas leurs identifications sociales construites en amont du service militaire. En revanche, l'analyse des relations de pouvoir, de la « mise en scène » de la distance hiérarchique, des stratégies du personnel surveillant aux

30. BARDIES Laure, « Du concept de spécificité militaire », *L'Année sociologique*, 2001/2, vol. 61, p. 273-295.

31. FRIDENSON Patrick, « Les organisations, un nouvel objet », *Annales ESC*, 1989, vol. 44, n° 6, p. 1461-1477 ; BERNOUX Philippe, *La sociologie des organisations*, Paris, Seuil, 2009 (1985) ; HENNINGER Laurent, *Histoire militaire et sciences humaines*, Paris, Éditions Complexes, 1999, p. 32.

32. COHEN Yves, *Le siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité (1890-1940)*, Paris, Éditions Amsterdam, 2013.

33. CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France du XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 199.

34. LE BIHAN Jean, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; RICHEL Sébastien, *Poste et postiers en Normandie. Témoins des transformations nationales, 1830-1914*, Paris, L'Harmattan/Comité pour l'histoire de la Poste, 2009.

35. KALIFA Dominique, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2009 ; GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1968.

ruses des détenus sont riches d'enseignements pour comprendre la vie de caserne³⁶. Enfin, régulièrement revendiqué entre 1872 et 1914, le modèle de « l'armée-école » formant les Français à leur rôle de soldats et de citoyens peut être interrogé à la lumière des travaux récents sur la progression de la méritocratie scolaire dans la société française à la fin du XIX^e siècle³⁷. Cette comparaison permet de comprendre l'évolution des procédures de sélection et d'avancement dans le rang à la lumière des inégalités scolaires de l'école républicaine et d'un certain idéal méritocratique propagé au même moment dans l'armée. En définitive, la délimitation d'une « spécificité » permet de saisir l'organisation militaire, moins pour ce qu'elle prétend accomplir que pour ce qu'elle produit dans le quotidien du temps de paix en termes de division du travail, de relations hiérarchiques, de ruses disciplinaires et de sélection sociale.

La question de la spécificité militaire est également celle des convergences entre l'armée et la société civile. Elle a fait l'objet du programme de recherche initié par le sociologue américain Morris Janowitz à partir des années 1960³⁸. Janowitz constatait une convergence de l'armée américaine avec les normes dominantes de la société civile à travers un processus qualifié de « banalisation » ou « civilianisation ». Il observait notamment l'influence du foyer familial en temps de paix, la bureaucratisation croissante de l'armée, la progression des formations techniques et des parcours différenciés et l'effacement de la posture charismatique des officiers au profit des fonctions de « manager militaire ». Le thème de la « banalisation » s'applique d'autant mieux à l'armée française entre 1872 et 1914 que celle-ci connaît une longue période de paix en métropole et ouvre largement les portes de la caserne à la population civile. Elle s'ouvre ainsi, comme l'a montré Emmanuel Saint-Fuscien, à certaines tentatives de redéfinition de l'autorité militaire inspirées de la sociologie durkheimienne et de l'école républicaine³⁹.

Inversement, la convergence de l'armée et de la société civile pose la question de la militarisation de la société française confrontée à l'obligation militaire. Si l'on définit celle-ci comme l'adoption des normes et des valeurs du monde militaire par la société civile, cette question n'est pas sans intérêt pour comprendre les effets du service militaire. Avant d'être circonscrite au temps de paix, l'influence du service militaire a constitué un élément de discussion dans les débats entourant la notion de « consentement » des soldats français pendant la Première Guerre mondiale. Pour les historiens qui ont cherché à éclairer les facettes de ce consentement, l'intériorisation

36. GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1 : *La présentation de soi*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973.

37. KROP Jérôme, *La méritocratie républicaine. Élitisme et scolarisation de masse sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

38. JANOWITZ MORRIS, *The Professional Soldier. A Social and Political Portrait*, Glencoe, The Free Press, 1960.

39. SAINT-FUSCIEN Emmanuel, *À vos ordres?*, *op. cit.*, p. 30-37.

d'une éducation civique reçue à la caserne et dans les écoles républicaines a permis de développer une forme d'identification au modèle du citoyen-soldat défendant la patrie et participé ainsi à l'élaboration d'un consentement à la guerre, fondé sur une croyance implicite dans la légitimité du pouvoir (État, dirigeants politiques, hiérarchie militaire)⁴⁰. Odile Roynette appuie cette interprétation en insistant sur l'identification des soldats au modèle de virilité offert par l'institution militaire⁴¹. À l'été 1914, cette masculinité profondément intériorisée pendant le service militaire aurait ainsi participé au succès de la mobilisation⁴². La militarisation de la société française n'est donc pas posée par ces historiens sous la forme caricaturale d'une exaltation générale des vertus militaires ou d'un militarisme triomphant, mais bien sous la forme d'une intériorisation des rôles sociaux, celui du citoyen-soldat défendant la Patrie et celle d'une éthique virile exigeant d'être à la hauteur du devoir militaire.

Si cette approche n'essentialise pas l'identité militaire, elle peut être questionnée, nuancée et approfondie en tenant compte de la complexité des processus d'identification aux modèles proposés par l'institution militaire. Le beau titre de l'ouvrage de Christopher Browning, *Des hommes ordinaires*, consacré à un bataillon de réserve allemand engagé dans l'extermination finale en Pologne, rappelle, autant que les conclusions de l'auteur, que l'uniforme ne fait pas le soldat⁴³. Tous les militaires ne témoignent pas d'un même attachement à l'institution et tous développent, pour cette raison, des attentes et des stratégies différentes face à ces modèles d'identification. La diversité des origines sociales, les procédures de sélection et l'élaboration différenciée des vocations militaires dans le rang permettent de saisir la complexité de ces formes d'appropriation. La remarque vaut également pour le modèle « militaro-viril » au XIX^e siècle⁴⁴. Si le « genre » militaire peut être, pour reprendre le titre du célèbre article de Joan Scott, une « catégorie d'analyse utile », c'est avant tout parce qu'il sert à comprendre certains enjeux de pouvoir⁴⁵. À travers ses recherches consacrées au service militaire en Allemagne au XIX^e siècle, Ute Frevert rappelle ainsi que la prétention de l'armée à l'universalisation du genre, celle de transformer les conscrits en hommes, est avant tout un argument légitimant la rigueur de l'instruction

40. Voir PROCHASSON Christophe, *14-18. Retours d'expériences*, Paris, Tallandier, 2008, p. 123-167, et BEAUPRÉ Nicolas, *Les Grandes Guerres, 1914-1915*, Paris, Belin, 2014 (2012), p. 93.

41. ROYNETTE Odile, *Bons pour le service*, *op. cit.*, p. 406.

42. AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, « La Grande Guerre et l'histoire de la virilité », in CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire de la virilité*, t. 2 : *Le triomphe de la virilité. Le XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2011, p. 404.

43. BROWNING Christopher, *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

44. MIHAELY Gil, *L'émergence du modèle militaro-viril. Pratiques et représentations masculines en France au XIX^e siècle*, thèse d'histoire, dir. Christophe Prochasson, EHESS, 2005.

45. SCOTT Joan, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers du GRIF*, n° 37-38, p. 125-153.

physique et l'obéissance à la hiérarchie⁴⁶. Les travaux récents consacrés au genre et aux masculinités ont également insisté sur la nécessité de prendre en compte la diversité de ces modèles en fonction des appartenances sociales et, à la suite des travaux de Raewyn Connell, les formes d'hégémonie induites par cette diversité⁴⁷.

Pour toutes ces raisons, cet ouvrage entend aborder l'institution militaire comme la somme d'expériences sociales diverses et parfois contradictoires : de l'appropriation des « rôles sociaux » proposés par l'armée aux évolutions des pratiques militaires, des formes concrètes de la discipline aux représentations sociales de la vie de caserne, des biais sociaux de la hiérarchie militaire aux formes de sélections opérées dans le rang.

La question des sous-officiers : un « problème public » à la Belle Époque

Le corps des sous-officiers offre cet autre avantage d'être une cause majeure d'interrogation sur les missions de l'organisation militaire à la fin du XIX^e siècle⁴⁸. Entre 1872 et 1914, les sous-officiers sont l'objet de plus d'une cinquantaine de projets et de propositions de lois à la Chambre des députés. Ce travail parlementaire tient principalement à la crise de recrutement des sous-officiers rengagés – jugés nécessaires car plus expérimentés pour encadrer le contingent – dont les quotas réglementaires sont rarement atteints dans les régiments. Ce constat prend une tournure dramatique dans le contexte d'une course aux effectifs avec l'Allemagne et conduit certains observateurs à douter de l'esprit militaire des Français, jugés moins aptes au sacrifice et à l'obéissance que leurs voisins d'outre-Rhin⁴⁹.

Cette crise est à l'origine d'une masse considérable d'écrits, de discours, d'analyses visant à en cerner les causes dans l'armée et dans la société civile, à en saisir les conséquences directes dans les régiments et à proposer des solutions traduites sous la forme de textes de loi ou de préceptes destinés aux cadres militaires. Le foisonnement des analyses et des propositions, le sentiment d'urgence qui anime ces discours et la diversité des solutions proposées interrogent la construction de cette crise en tant que « problème public⁵⁰ ».

46. FREVERT Ute, « L'armée, école de la masculinité. Le cas de l'Allemagne au XIX^e siècle », *Travail, genre et sociétés*, 2000/1, n° 3, p. 59.

47. CONNELL Raewyn, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014 (1995). Sur la nécessité de pratiquer l'intersectionnalité entre le genre et la classe, voir DORLIN Elsa (dir.), *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

48. La question des sous-officiers en tant que « problème public » constituait une part importante de notre thèse dactylographiée.

49. Selon une dramaturgie déjà soulignée par de nombreux travaux sur la médiatisation des problèmes publics. Voir NEVEU Erik, « L'approche constructiviste des problèmes publics. Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication*, 1999, n° 22, p. 41-58.

50. CEFĂI Daniel et TERZI Cédric, *L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes*, Paris, EHESS, 2012.

Car au-delà d'une simple question technique, la « question des sous-officiers » est au cœur de l'affrontement politique entre un camp conservateur, partisan d'un service militaire plus long, et les courants républicains favorables à la réduction de la durée de service. Pour les premiers, l'armée doit rester une institution où se transmet un esprit militaire fait d'obéissance et d'identification au régiment, où la discipline est obtenue au prix d'une lente éducation militaire dispensée par des officiers et des sous-officiers rengagés et expérimentés. Pour les seconds, partisans d'un service plus court et plus égalitaire, l'armée doit être une école d'instruction civique, lieu de réalisation du citoyen-soldat, dans lequel tous les Français d'une classe d'âge apprennent leur rôle de citoyen avec le maniement des armes. Or, l'impossibilité de disposer d'un cadre suffisant de sous-officiers rengagés est instrumentalisée par les premiers pour s'opposer aux réductions de durée de service réclamées par les seconds.

La question des sous-officiers s'inscrit également dans la défiance persistante de la société civile vis-à-vis de l'obligation militaire. À partir des années 1880, celle-ci se manifeste par la publicité croissante donnée aux romans abordant la vie militaire. Résumé à un épiphénomène littéraire rassemblé autour de quelques titres célèbres publiés entre 1887 (Abel Hermant, *Le cavalier Miserey*) et 1889 (Lucien Descaves, *Sous-offs*), la période de production du « roman de caserne » s'étire en réalité jusque dans les années 1900. Le genre se nourrit du thème de la dégénérescence qui hante les écrits et les discours des contemporains à partir de la fin des années 1880. Ces romanciers s'attachent à décrire les « bas-fonds » de la caserne à travers quelques points récurrents du « paradigme décadentiste⁵¹ ». Haut lieu de la modernité urbaine, la caserne arrache les ruraux à la terre. Elle est aussi le lieu du célibat et des rapports sexuels interlopes au moment où se développe l'angoisse du dépeuplement et de la dégénérescence de la race sous l'effet du « péril vénérien » et des théories médicales de l'hérédité. L'image littéraire du « sous-off » joue un rôle central dans ce dispositif car il incarne à la fois l'arbitraire de la hiérarchie et la démoralisation du soldat dont il partage le quotidien.

Parmi ces romans, celui que Lucien Descaves consacre aux *Sous-offs* (1889) a connu une destinée singulière en raison du procès intenté à l'auteur sur la plainte du ministère de la Guerre pour « injures à l'armée ». Ce procès, point de rupture dans l'histoire politique et littéraire de la Belle Époque⁵², devient, par un retournement singulier, le procès des sous-officiers devant l'opinion publique. Alexandre Millerand, avocat de l'éditeur Stock, ne manque pas de

51. ANGENOT Marc, 1889. *Un état du discours social*, Québec, Éditions du Préambule, 1989, p. 369-409; KALIFA Dominique, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, 2013.

52. SAPIRO Gisèle, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Seuil, 2011, p. 327-525.

citer les témoignages d'anciens conscrits brutalisés par les sous-officiers et la presse nationale se montre particulièrement attentive à ces accusations.

Il est vrai que l'image du « sous-off » inquiète au même moment les élites sociales conservatrices dont les discours sur la caserne connaissent une nette inflexion après la loi du 15 juillet 1889, imposant l'universalisation du service par la réduction de sa durée à trois ans. La loi des trois ans, votée contre les privilèges et les dispenses, impose à tous les jeunes Français l'horizon de la caserne. Or, contre le principe d'égalité contenu dans la loi, les discours prononcés à la Chambre des députés révèlent une véritable répulsion de la caserne⁵³. Le débat se fixe notamment sur l'incorporation des séminaristes et réveille dans la presse conservatrice une véritable anxiété sur le sort de cette jeunesse instruite et vertueuse, jetée dans le milieu corrompateur de la caserne⁵⁴. La représentation du « sous-off » fournit des arguments précieux à cette condamnation apeurée de la vie de caserne. Il est d'abord celui par qui le mauvais exemple et la brutalité mettent en danger l'intégrité de la nouvelle recrue⁵⁵. Il incarne surtout une forme d'inversion sociale de l'autorité car il commande à des recrues plus instruites et plus éduquées. Cette défiance envers les « sous-offs », empreinte de mépris social plus que de considérations politiques, explique la condamnation des cadres inférieurs jusque dans les milieux les plus favorables à l'armée⁵⁶. Dans son célèbre article consacré au « rôle social de l'officier » (1891), Hubert Lyautey résume les griefs contre les sous-officiers accusés de ruiner les efforts d'éducation morale des officiers⁵⁷.

Qu'il s'agisse d'analyser une crise du recrutement ou de dénoncer les excès supposés de la contrainte militaire, les discours qui enserrent le corps des sous-officiers sont très largement le fait d'acteurs extérieurs au monde de la troupe et des petits gradés. Ils transforment le galon de sous-officier en « un grade objet », dont les principales caractéristiques sont construites en dehors de la parole et des revendications des premiers intéressés⁵⁸. Mais ils forment par là même autant de « préoccupations » par lesquelles l'enquête peut saisir, dans les archives, la part des représentations dominantes de l'expérience ordinaire des casernes⁵⁹.

53. CRÉPIN Annie, *Défendre la France*, op. cit., p. 342-345.

54. BONIFACE Xavier, *L'armée, l'Église et la République*, op. cit., p. 81-101.

55. Dans le sillage de *Sous-offs*, un manuel destiné à la moralisation des cadres inférieurs est publié en 1892. CORALYS E., *L'éducation morale du sous-officier*, Paris, Charles Lavauzelle, 1892, 101 p.

56. Il n'est pas jusqu'aux chefs militaires eux-mêmes qui s'en émeuvent et réclament des enquêtes internes. SHD, 2 I 292, « circulaire personnelle et très confidentielle concernant les abus commis par les cadres inférieurs », 13 avril 1890.

57. LYAUTEY Hubert, « Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel », *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891.

58. Selon la définition que Pierre Bourdieu donne de la « classe objet » pour la paysannerie. BOURDIEU Pierre, « Une classe objet », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, vol. 17, p. 2-5.

59. Nous empruntons ici la notion de « préoccupation » au sens que lui donne Yves Cohen, comme la formulation d'un problème qui emprunte à la fois aux pratiques, à l'expérience de ces pratiques et aux discours qui les accompagnent. COHEN Yves, *Le siècle des chefs*, op. cit., p. 61-62.

Sources et méthodes

À la différence des officiers et de quelques témoins lettrés du service militaire, les sous-officiers ont peu écrit, de même que l'immense majorité des soldats passés par la caserne. Or les sources mobilisables sont le plus souvent produites par les officiers lorsqu'il s'agit, par exemple, de publier un essai consacré à la discipline ou au recrutement des cadres inférieurs. De même, les romanciers, dramaturges, publicistes, journalistes et auteurs de comique troupier expriment un point de vue déterminé par un format d'écriture spécifique. L'inégale répartition des points de vue – entre les premiers intéressés et ceux qui écrivent pour eux – ne signifie pas qu'il soit impossible de retrouver ce que furent les expériences multiples de la caserne à la fin du XIX^e siècle. Partant de ce constat, la confrontation de sources « classiques » (écrits d'officiers, sources littéraires) aux documents moins souvent exploités (données sérielles, archives régimentaires) présente autant d'alternatives aux lectures dominantes de l'expérience militaire.

La richesse et la diversité des archives conservées au Service historique de la Défense (SHD) de Vincennes permettent de réaliser cette étude transversale de l'institution militaire⁶⁰. Conservées dans la série N, les archives du premier bureau de l'état-major constituent la source principale d'informations sur le recrutement militaire. Ce bureau produit en effet un important matériau statistique, des comptes rendus annuels du recrutement aux études portant sur l'engagement et le rengagement militaire. Dans la série X, les archives des écoles militaires, particulièrement abondantes, ont permis de suivre la mise en place des écoles d'enfants de troupe et des écoles de sous-officiers élèves officiers dans les années 1880.

Les archives des régions militaires ou corps d'armée permettent de changer l'échelle d'observation, des projets centralisés par le commandement aux rapports concernant le fonctionnement des régiments. D'une grande richesse, les archives du premier corps d'armée nous renseignent sur les divers aspects du recrutement, les formes d'instruction et de sélection des petits gradés, la condition matérielle de la troupe et les affaires disciplinaires. Ces dernières sont particulièrement bien renseignées par les conseils d'enquête en charge de la cassation ou de la rétrogradation des sous-officiers rengagés. Ces archives infra-judiciaires particulièrement abondantes – plus de 70 dossiers d'instruction ont été consultés – constituent une source irremplaçable pour saisir les relations hiérarchiques dans le quotidien disciplinaire des casernes.

Les sources imprimées se composent pour une grande part d'écrits normatifs (règlement, théories) et prescriptifs concernant le recrutement, la sélection et les formes d'autorité dans le rang. Ces écrits sont produits par cette « armée pensante » qui apparaît après 1870 dans le sillage d'une

60. Une partie de nos sources provient également des Archives nationales, notamment des procès-verbaux des commissions parlementaires.

presse militaire particulièrement dynamique à la fin du XIX^e siècle⁶¹. Si ces articles et ces essais nous renseignent sur les débats et les divisions internes au sein de l'institution militaire, ils présentent l'inconvénient d'être écrits presque exclusivement par et pour des officiers. La presse professionnelle à destination des sous-officiers constitue, pour cette raison, un contre-champ utile à cette représentation plus convenue du métier militaire. Par elle, on accède aux revendications corporatistes, aux représentations du métier et à une foule de détails significatifs par le biais de la correspondance du journal ou des publicités. Enfin, le point de vue de certains soldats est partiellement accessible par l'abondante littérature de caserne à la fin du XIX^e siècle. Cette littérature comporte certains biais implicites qu'il faut savoir décoder, de la subjectivité des témoignages aux paradigmes littéraires qui viennent à donner une lecture trop uniforme de la vie militaire⁶². On aurait tort pourtant de la considérer avec trop de méfiance car la récurrence des lieux communs et des « types » militaires sont riches d'enseignements pour l'historien.

Une dernière approche consiste à traiter les données sérielles produites par l'institution militaire. L'usage des méthodes quantitatives permet d'isoler, entre autres, certaines variables significatives qui nous renseignent mieux sur le comportement des acteurs que bien des témoignages écrits⁶³. Qu'il s'agisse de mettre à jour les origines sociales des sous-officiers ou de comprendre pourquoi certains décident de rengager ou pas, ces méthodes permettent de contourner le problème de la rareté des témoignages au bas de l'échelle hiérarchique. À cet effet, l'enquête s'appuie sur la constitution d'un échantillon de 3327 sous-officiers réalisé à partir de registres matricules militaires sélectionnés dans 13 bureaux de recrutement⁶⁴. Dans les bureaux de recrutement sélectionnés, l'échantillonnage a été effectué de manière exhaustive sur tous les registres des classes 1878, 1890 et 1906,

61. JAUFRET Jean-Charles, « Les fonctions de la presse militaire de 1871 à 1914 », in GILLI Jean-Antoine et SCHOR Ralph, *Hommes, idées, journaux : mélanges en l'honneur de Pierre Guiral*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, p. 51-59.

62. LYON-CAEN Judith et RIBARD Dinah, *L'historien et la littérature*, Paris, La Découverte, 2010, p. 35-48.

63. À titre d'exemple, on se reportera aux leçons tirées des tests de significativité et des régressions linéaires pour comprendre l'attitude des populations juives confrontées au risque de déportation sous l'occupation allemande. MARIOT Nicolas et ZALC Claire, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010.

64. Il s'agit des bureaux de recrutement d'Ajaccio (Corse), Bar-le-Duc (Meuse), Béziers (Hérault), Guéret (Creuse), Lyon (Rhône), Paris (2^e, 3^e, 11^e et 12^e arrondissement), Poitiers (Vienne et Deux-Sèvres), Vannes (Morbihan), Beauvais (Oise), Libourne (Gironde), Moulins (Allier) et Rennes (Ille-et-Vilaine). Les sous-officiers retenus appartiennent tous à l'armée de terre, l'incorporation maritime n'étant pas prise en compte. Les sous-officiers servant dans les colonies sont intégrés à cette étude en raison des transferts fréquents entre l'armée métropolitaine et coloniale. Ces documents nous renseignent sur les origines géographiques et socioprofessionnelles des sous-officiers et retracent leurs parcours militaires. La relative sécheresse des registres matricules est largement compensée par l'homogénéité et la continuité des données qui en font un support de choix pour les études quantitatives, de l'histoire anthropométrique à l'étude de la mobilité des populations. Voir FARCY Jean-Claude et FAURE Alain, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*, Paris, INED, cahier n° 151, 2003.

en sélectionnant les soldats nommés sergent ou maréchal des logis⁶⁵. Dans quatre bureaux de recrutement (Beauvais, Libourne, Moulins, Rennes), seuls les sous-officiers rengagés ont été sélectionnés afin d'atteindre un nombre suffisant de rengagés (916) et réduire ainsi la marge d'erreur statistique pour ce groupe⁶⁶.

Cette sélection induit un biais géographique et l'échantillon ne prétend pas, pour cette raison, à une parfaite représentativité à l'échelle nationale. Il s'agissait avant tout de tester un certain nombre d'hypothèses en sélectionnant deux grandes villes (Paris et Lyon), des espaces ruraux (Ajaccio, Guéret, Moulins), un espace industriel (Béthune), une région de l'Est marquée par une forte présence militaire (Bar-le-Duc), des espaces littoraux (Libourne, Vannes) et des villes moyennes (Béziers, Poitiers). Le sondage réalisé sur trois classes distinctes (1878, 1890, 1906) constitue un autre biais. Le choix d'une saisie exhaustive pour chaque classe a été privilégié sur une méthode consistant à prélever une part aléatoire d'individus sur un intervalle continu. Notre objectif n'était pas de saisir l'évolution générale du recrutement mais de rendre compte de l'hétérogénéité des trajectoires sociales et militaires dans une classe donnée. L'année 1878 correspond à l'apparition des nouveaux formats plus détaillés de registres matricules. Quant aux classes 1890 et 1906, elles succèdent aux lois du 18 mars 1889 et 21 mars 1905 qui modifient le statut des sous-officiers et permettent d'observer les évolutions sociales et professionnelles induites par ces transformations législatives.

La volonté de confronter différentes lectures de l'institution a guidé l'organisation générale du plan, de l'analyse des procédures de sélection et d'avancement (première partie) à l'analyse des vocations militaires (deuxième partie) et au quotidien des relations de pouvoir dans les casernes (troisième partie). À l'intérieur de chaque partie, il ne s'agit pas d'opposer les « discours » portés sur la caserne aux « pratiques » des acteurs militaires les plus modestes mais de voir comment chaque catégorie – des officiers aux sous-officiers et simples soldats – agit directement, selon ses intérêts, pour composer cet écheveau de rapports de forces qui constitue l'institution militaire.

65. Pour le bureau de recrutement d'Ajaccio, cette méthode n'a pu être suivie en raison de la fusion des deux départements (Haute-Corse et Corse-du-Sud). Dans ce cas précis, le choix de l'échantillonnage s'est porté sur la première moitié du contingent selon l'ordre alphabétique.

66. Voir LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, p. 25.